

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1011 DU 3 AVRIL 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

LA PENSÉE DE LA SEMAINE

«C'est le rôle essentiel du professeur d'éveiller la joie de travailler et de connaître».

de Albert Einstein

Extrait de Comment je vois le monde

2014

ANNÉE DES CHÔMEURS

ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

LE PROCÈS ALEXIS

OU

LA NÉGATION

DE L' IDENTITÉ

NATIONALE

DE LA GUADELOUPE

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 10

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 13

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 16

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 18

L'AGENDA page 19

Nombre de pages :21

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :

22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila;**

WesleyAminata.

SUIVEZ NOUS sur le WEB, FACEBOOK, TWITTER .

2 LA NATION N° 1011/ JEUDI 3 AVRIL 2014

POLITIQUE

LE PROCÈS DE RUDDY ALEXIS : LES DROITS NATIONAUX GUADELOUPÉENS SONT À NOUVEAU BAFOUÉS

Le nouveau procès de RUDDY ALEXIS qui se déroule à Paris, c'est à dire à 8000 km de la Guadeloupe, est l'oeuvre de la république française dont les institutions se sont liguées pour ne pas reconnaître la décision du jury populaire de la Guadeloupe .Cet évènement est très important et encore une fois les militants de l'alternative souverainetiste ne semblent pas avoir pris sa mesure si l'on se réfère à leur silence à leur passivité et à leur argumentation . En effet la décision de déporter cette affaire a été prise par le procureur de la république cellule centrale du service public de la justice et donc des autorités politiques . En France, le procureur de la République assure une double mission : mission « politique », d'une part, et mission régalienne, d'autre part. Le procureur de la République doit mettre en œuvre la politique pénale du Gouvernement en application, notamment, des dispositions de l'article 30 du code de procédure pénale : « Le ministre de la justice conduit la politique d'action publique déterminée par le Gouvernement. Il veille à la cohérence de son application sur le territoire de la République. À cette fin, il adresse aux magistrats du ministère public des instructions générales d'action publique. » Ainsi, selon les priorités du gouvernement en matière, par exemple, de sécurité routière, de prévention des violences aux personnes, etc. le procureur sera amené à réorienter l'action de son parquet dont il rend compte au procureur général. La mission régalienne ensuite est fixée par les articles 18 et 319 du code de procédure pénale : « L'action publique pour l'application des peines est mise en mouvement et exercée par les magistrats ou par les fonctionnaires auxquels elle est confiée par la loi. » « Le ministère public exerce l'action publique et requiert l'application de la loi. » La mission du procureur de la République consiste alors à rechercher et faire rechercher l'existence d'infractions (contraventions, délits et crimes) et de décider des suites à y donner en application des dispositions de l'art. 40-1 10. Le procureur de la république est

donc une autorité administrative dont le travail est exercé par des magistrats. Le 10 juillet 2008 la cour européenne des Droits de l'Homme, dans son arrêt "Medvedyev " a estimé que le procureur ne pouvait être considéré comme une autorité judiciaire au sens de l'article 5§3 de la convention : « le procureur de la République n'est pas une autorité judiciaire au sens que la jurisprudence de la Cour donne à cette notion : comme le soulignent les requérants, il lui manque en particulier l'indépendance à l'égard du pouvoir exécutif pour pouvoir être ainsi qualifié ». C'est donc l'exécutif français qui a pris la décision de déportation. Il nie à nouveau l'identité nationale de la Guadeloupe garantie par la charte des nations unies et donc par le droit de la décolonisation . Cette décision de la France mérite d'être contestée devant des tribunaux internationaux et il est du devoir de l'alternative souverainetiste de communiquer complètement et sérieusement sur cette question. Assez curieusement, il est traditionnel dans notre pays que dans les procès de cette nature jamais n'est utilisé le droit international pour contraindre la France à respecter notre identité nationale . C'est un mauvais signe pour le combat que nous menons.

GRÈVE CHEZ BMW

Le Mardi 18 Mars 2014, l'UEC-UGTG adressait à la Direction de BCA, Groupe BLANDIN, Concessionnaire BMW-Mini, un préavis de grève de 48 heures reconductibles jusqu'à la satisfaction des revendications suivantes :

- Poursuite des discussions relatives aux Négociations Annuelles
- Prorogation des mandats
- Signature du protocole d'accord préélectoral
- Arrêt des procédures en mise à pied conservatoire des salariés
- Arrêt de tout harcèlement et de la répression anti-syndicale

Jusqu'à ce jour, silence du côté de la Direction BLANDIN. Voilà les raisons pour lesquelles les travailleurs de BCA-BMW, poursuivent la grève. Affaire à suivre .

L'OCDE PRÉCONISE UN PEU DE SOUPLESSE DANS LA RIGEUR

Constatant une légère amélioration économique mais des fragilités persistantes, l'Organisation de coopération et de développement économique conseille aux Européens de ralentir le rythme de la rigueur là où cela serait nécessaire, à condition de respecter les programmes budgétaires. " Les économies de la zone euro (...), semblent voir le bout du tunnel", reconnaît l'OCDE. Aussi doivent-elles poursuivre leurs efforts. Notamment en matière d'assainissement budgétaire. C'est ce que concluent les économistes de l'organisation dans leur rapport publié ce 3 avril. Ces derniers recommandent en particulier la poursuite des politiques "d'assainissement budgétaire". Celles-ci doivent avoir lieu "comme prévu, en respectant le Pacte de stabilité et de croissance" signé en 2012. L'OCDE rappelle que la France a prévu de ralentir le rythme des "efforts d'assainissement" en 2014 et 2015 - tout comme L'Espagne et l'Italie. Ces conclusions arrivent quelques heures après que Michel Sapin, le nouveau ministre français des Finances, ait expliqué vouloir demander un délai à Bruxelles pour la réduction de son déficit public. Dans le même sens, l'OCDE explique que "la majeure partie de l'assainissement budgétaire jugé nécessaire pour ramener les ratios dette/PIB à des niveaux prudents a déjà été accomplie". "Étant donné les progrès déjà accomplis et la santé encore vacillante de l'économie, un ralentissement du rythme de l'ajustement budgétaire est approprié et conforme aux obligations d'assainissement si les programmes budgétaires sont appliqués". Reste à savoir si l'OCDE compte la France dans les pays qui ont déjà accompli ces efforts. Celle-ci n'a en effet jamais respecté ses engagements vis-à-vis de Bruxelles depuis le début de la crise des dettes souveraines. Sans préciser les pays où ces réformes structurelles peuvent avoir lieu, ils défendent davantage des réformes "dans les secteurs de l'éducation et de la santé" qu'un simple relèvement de l'âge effectif du départ à la retraite. Car celui-ci "ne pèserait pas beaucoup sur la croissance à court terme" même s'il "augmenterait la croissance de la production potentielle à long terme". De même, concernant les réductions d'effectifs dans la fonction publique, ils estiment qu'elles doivent en même temps être accompagnées de garanties sur la continuité d'un bon niveau d'efficacité des services publics. Par ailleurs, l'OCDE

soutient une nouvelle fois la création d'un mécanisme unique de supervision bancaire au sein de la zone euro. Celui-ci doit-être accompagné "d'un processus de décision prévisible et rapide qui doit rendre des comptes au pouvoir politique". Enfin, l'organisme conseille à l'ensemble des pays de l'UE de "redynamiser le marché unique", notamment grâce aux accords de libre-échanges avec les Etats-Unis, actuellement en négociations. En matière de transition énergétique, il soutient la mise en place d'une taxe sur les émissions de CO2 pour "chaque secteur".

2.900 €/mois: LE COÛT EXORBITANT DES MAISONS DE RETRAITE MÉDICALISÉES

Le coût total d'une place en maison de retraite médicalisée est estimé à 34.707 euros par an en 2012 en incluant les prestations de soins délivrées par les établissements et par la médecine de ville, soit 2.892 euros par mois, selon une étude publiée jeudi 3 avril. Ce coût est supporté par les résidents ou leur famille, les conseils généraux et l'assurance-maladie. Cette estimation a été établie par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, lors d'une enquête menée entre juin et octobre 2013 auprès de 50 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), représentatifs de la diversité des statuts juridiques et options tarifaires. Les coûts liés aux soins dispensés représentent un tiers du total, soit 11.844 euros dont 2.007 sont des soins de ville financés par l'assurance maladie. Les coûts liés à l'hôtellerie (11.616 euros) représentent également un tiers du total, tandis que l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne représente un quart (8.500 euros) et les dépenses liées au lien social 8% (2.745 euros). Afin de conforter ces résultats, une seconde enquête portant sur les coûts 2013 doit être conduite entre juin et octobre prochains à partir d'un échantillon plus important. Une étude nationale sera ensuite réalisée avec les données de 2015 pour déterminer un coût moyen journalier par typologie de résident. Un projet de loi visant à "rendre les maisons de retraite plus accessibles à tous les Français, en particulier les classes moyennes", doit être présenté "dans la seconde moitié du quinquennat", a promis le gouvernement. Le maintien à domicile des personnes âgées fait pour sa part l'objet d'un autre projet de loi, devant être présenté prochainement en conseil des ministres.

LES TITRES RESTAURANT DÉMATÉRIALISÉS

A partir du 2 avril 2014, les employeurs pourront proposer à leurs salariés des titres restaurant dématérialisés. (ERIC PIERMONT / AFP) A partir du 2 avril 2014, les employeurs pourront proposer à leurs salariés des titres restaurant dématérialisés. La dématérialisation des titres restaurant, née il y a 50 ans pour permettre aux salariés de s'offrir un repas chaud à midi, moyennant des avantages fiscaux pour les employeurs, débute mercredi. Quels vont être les changements pour les consommateurs, les entreprises et les émetteurs, sans oublier les associations caritatives?

Quels changements pour les consommateurs?

Le titre restaurant dématérialisé va permettre au salarié d'être facturé au centime près, ce qui va lui offrir la possibilité de retrouver du pouvoir d'achat. Le consommateur ne perdra plus de temps à la caisse pour calculer le complément éventuel en liquide, ou -interdits mais pratiqués- le rendu de monnaie ou l'avoir. A l'instar de la version papier (qui sera maintenue pour les employeurs qui préfèrent la conserver), la version numérique est limitée à une dépense quotidienne de 19 euros (soit l'équivalent de deux titres papier). Certains regrettent la limitation à ce montant "trop bas", qui empêche les invitations. En revanche, si la carte est perdue ou volée, il est possible de faire opposition et d'en recevoir une autre. La sécurité est optimale car un code secret est obligatoire pour l'utiliser. Jusqu'à présent les tickets perdus ou volés n'étaient pas remboursés, représentant une perte sèche pour le détenteur. Dès mercredi, il deviendra impossible de compter sur la complaisance d'un restaurateur pour utiliser les titres restaurant dématérialisés le dimanche. Seuls les salariés qui travaillent ce jour-là auront le droit d'utiliser ce moyen de paiement pour régler leur déjeuner. Il deviendra également impossible d'utiliser ces titres dématérialisés pour régler partiellement les courses de la semaine au supermarché (à l'exception des plats cuisinés, produits laitiers, fruits et légumes toujours officiellement payables avec des titres restaurant). Le salarié ne pourra plus non plus les céder à ses enfants, son conjoint ou toute autre personne.

Quels changements pour les entreprises?

Il s'agit principalement d'une simplification administrative: la société qui optera pour ce support n'aura plus besoin de distribuer des carnets à chaque collaborateur, ni de compter chaque mois le nombre de titres qui lui revient. La saisie et la mise à disposition sera aussi simple que la gestion des autres lignes du bulletin de salaire. Les cartes des salariés seront recredités en 48H. Côté sécurité, en cas de cambriolage par exemple, ces titres dématérialisés sont mieux protégés. Il y a possibilité de faire opposition sur les cartes dérobées, ce qui n'étaient pas le cas sur les titres papier.

Et pour les émetteurs?

Le délai moyen de paiement des restaurateurs par les sociétés émettrices était auparavant de trois à cinq semaines, il va désormais passer à quelques jours. Les titres restaurant représentent un marché de 5,1 milliards d'euros que se partageaient jusqu'à l'an dernier quatre émetteurs: Edenred (Ticket Restaurant), Sodexo (Chèque Restaurant), Chèque Déjeuner et Natixis (Chèque de Table). Ils sont désormais concurrencés par deux nouveaux entrants: Moneo Resto (carte de type bancaire) et Resto Flash (smartphone), qui permet à tous les restaurateurs de France d'encaisser ses titres via leur propre téléphone. D'autres devraient se lancer maintenant que le support numérique a été adoubé par l'Etat.

La dématérialisation entraîne-t-elle des changements pour les salariés qui envoient leurs titres restaurants à des associations ?

En 2013, à la Croix-Rouge, en partenariat avec Edenred, "plus de 250.000 repas ont pu être distribués en 2013 grâce aux dons de titres restaurants des particuliers", a affirmé à l'AFP Sandrine Witeska, directrice de la communication et du développement des ressources de l'organisation. "C'est une aide conséquente donc on s'interroge et on travaille dans l'objectif de maintenir ce niveau de collecte, qui pourrait se faire par la carte. Nous sommes un peu inquiets mais nous allons initier de nouveaux réflexes auprès des salariés", a-t-elle ajouté. Edenred assure de son côté qu'il n'y "aura pas de manque à gagner pour cette association". Les Restos du Coeur, en lien eux avec Sodexo, ont eux pu distribuer 219.000

repas l'an passé grâce à ces dons. Ils espèrent que la dématérialisation ne diminuera pas leurs de ressources.

SANTÉ

CANCER DU SEIN : LA MAMMOGRAPHIE EST ELLE EFFICACE ?

Selon une étude sur le cancer du sein rendue public mardi aux Etats-Unis, les avantages de la mammographie seraient « surestimés » alors que les risques, eux, seraient « sous-estimés ». Mais qu'entend-on vraiment par « risques » ? Retour sur les résultats. Depuis plusieurs années, de nombreuses campagnes sont mises en place afin d'inciter les femmes au dépistage du cancer du sein. En France en 2013, l'Octobre Rose a été organisé pour la vingtième année consécutive dans le but de convaincre les femmes de l'utilité d'un dépistage précoce et pour faire progresser la recherche sur la première cause de mortalité chez les femmes en France. Un seul examen n'étant pas suffisant, les femmes de 50 à 75 ans sont souvent invitées à effectuer une mammographie tous les deux ans. Pourtant, une étude publiée mardi aux Etats-Unis vient remettre quelque peu en cause l'efficacité de ce moyen. Selon ce rapport, les avantages de la mammographie seraient surestimés tandis que les risques seraient sous-estimés. Le premier danger de cet outil de dépistage se trouve être le sur-diagnostic. Un problème qui toucherait 19% des femmes d'après Nancy Keating, co-auteur de cette étude parue dans le Journal of the America Medical Association et professeur adjointe de médecine à l'Hôpital Brigham and Women's, « Je dis à mes patientes que la mammographie n'est pas un test parfait » assure-t-elle. En se basant sur plusieurs études menées pendant une cinquantaine d'années, il est apparu que dans un groupe de 10 000 femmes âgées de 40 à 50 ans, 190 seront diagnostiquées comme étant atteintes d'un cancer du sein. Il est cependant impossible de savoir grâce aux techniques actuelles, si la tumeur est bénigne ou si elle risque d'évoluer. Par conséquent, de nombreuses femmes seraient traitées contre le cancer alors qu'elles ne sont pas réellement malades. D'après l'étude, 36 femmes sur les 190 devront donc subir une intervention qui ne leur est pas nécessaire. Par ailleurs, plus de la moitié des femmes qui subissent cet examen annuel pendant 10 ans peuvent s'attendre un jour à recevoir un résultat faussement positif et pourront donc aussi subir une série d'examens inutiles. Toujours d'après cette étude,

une mammographie annuelle permettrait de réduire de 19% la mortalité par cancer du sein chez les femmes. Un chiffre qui augmente considérablement avec l'âge, puisque qu'il attendrait 32% pour les femmes de plus de soixante ans. Chaque année aux Etats-Unis, 232 000 nouveaux cas de cancer du sein sont diagnostiqués et 39 000 femmes succombent à la maladie selon l'Institut américain du Cancer. D'autres instituts ayant rédigé des études sur le cancer du sein affirment par ailleurs qu'une femme qui se serait faite dépistée par mammographie n'aurait pas moins de chance de mourir que celles dépistée par un examen physique. A partir de toutes ces constats, on peut donc se demander s'il est dans notre intérêt d'abandonner le dépistage par mammographie. Mais même si elle est fortement contestée, cette technique est défendue par de nombreux professionnels et reste, à l'heure actuelle, le seul outil disponible.

RUBRIQUE PREPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA FAO ALERTE SUR LA FORTE AUGMENTATION DES PRIX DES ALIMENTS

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a alerté aujourd'hui sur la hausse brutale des prix des aliments en mars (4,8 points), soit une croissance de 2,3 % et un indice de 212,8 points en moyenne (le plus haut niveau atteint depuis mai 2013). L'économiste supérieure de la FAO, Abdolreza Abbassian, a expliqué que la hausse est due aux conditions météorologiques défavorables aux Etats-Unis et au Brésil et aux tensions géopolitiques sur la région de la mer Noire. Cela a signifié que la crainte au sujet des interruptions dans les envois des grains d'Ukraine a diminué. Le sucre a enregistré des niveaux au-dessus de 7,9 % et ceux des céréales ont été supérieurs à 5,2 %. Par rapport aux céréales, la FAO a enregistré 205,8 points en moyenne au mois de mars, soit 10 points de plus comparé au mois de février, étant donné les cotisations du blé et du maïs ont augmenté et les importations sont restées solides. Depuis août 2013, malgré la hausse de l'indice à sa valeur la plus élevée en mars dernier, celui-

ci est resté largement en dessous de sa valeur en mars 2013 (34,6 points ou 14,4 %). Le rapport reflète, par ailleurs, de meilleures perspectives pour l'offre mondiale des céréales et des attentes d'un commerce record dans la campagne commerciale 2013-2014. Au cours de l'année dernière, le degré s'est élevé à six millions de tonnes, pour atteindre les deux mille 521 millions de tonnes. Même s'il est encore tôt pour faire des prévisions concrètes, la FAO laisse présager pour l'année en cours de plus grandes quantités de céréales secondaires et du riz dans l'attente que la augmentation du commerce mondial atteigne des niveaux inattendus.

AMÉRIQUE CARAÏBES

IMPORTANT REMANIEMENT MINISTÉRIEL EN HAÏTI

Conformément aux termes de l'accord d'El Rancho, par arrêté du Premier Ministre, Laurent Lamothe, approuvé par le Président Michel Martelly, il a été procédé à la formation d'un Gouvernement composé de 23 ministres, 19 secrétaires d'Etat,. Dix des ministres sont tout neufs. Dix des secrétaires d'Etat étrennent pour la première fois la fonction. Le président Michel Martelly et son premier ministre Laurent Lamothe respectent l'accord d'El Rancho dans ses délais. Le communiqué de la primature présentant le nouveau cabinet parle de « la formation d'un gouvernement d'ouverture et d'efficacité ».L'opposition parle déjà de « gouvernement de fermeture » ou « de couverture ». Fermeture parce qu'aucun des partis politiques de l'opposition n'y est associé. CARMEL JEAN MARIE qui avait démissionné il y a quelques mois retrouve son poste de ministre des finances .

LES RÉACTIONS :

Le KID déclare qu'il n'a jamais été intéressée à faire partie du gouvernement. « Nous l'avions dit avant les négociations, mais cela ne veut pas dire que nous ne respectons pas les autres partis qui ont manifesté leur volonté à intégrer le gouvernement d'ouverture », soulignant qu'au moins deux fois, il a été invité par le président Martelly et le Premier ministre Laurent Lamothe comme dirigeant de la KID sur le dossier.

Quant à la présence de l'ambassadeur Duly Brutus au poste de

ministre des Affaires étrangères dans le gouvernement d'ouverture, la présidente de la Fusion a rassuré que M. Brutus n'a rien à voir avec la Fusion depuis la dissolution du PANPRA. « C'est un ancien membre du PANPRA. Malheureusement, il ne s'est jamais manifesté ni n'a donné son adhésion à la Fusion. A mon avis, il était plus confortable comme fonctionnaire que politique », a indiqué Edmonde Supplice Beauzile. Selon l'ancienne sénatrice, Duly Brutus avait pris part aux côtés de l'exécutif au processus de dialogue à l'hôtel El Rancho. Elle a souligné que « l'accord obtenu au forceps et signé le 14 mars 2014 entre le président de la République, les présidents des deux branches du Parlement et les mandataires des partis politiques a mis un terme au dialogue politique et institutionnel interhaïtien initié par la Conférence des Evêques. » Madame Beauzile a rappelé qu'« au niveau de la thématique gouvernance, on peut citer en exemple la mauvaise gouvernance, l'instabilité politique permanente, la dislocation des institutions. Les partis se sont entendus sur la mise en place d'un gouvernement d'ouverture ou de consensus capable dans l'un ou l'autre cas d'inspirer confiance et de créer les conditions nécessaires pour réaliser des élections libres, honnêtes et démocratiques. »

Pour sa part, l'un des porte-parole de l'organisation politique INITE, membre du MOPOD, le président Martelly a formé un « gouvernement de couverture et non d'ouverture. » Selon Dieudonne Saincy, il y a une différence entre remaniement ministériel et changement de gouvernement. « Dans le premier se kenbe menm bokal lan retire konfite a epi remete . 2e nan se chanje bokal lan e remete konfite a. Couverture pour les dérives de Michel Martelly depuis trois ans au pouvoir », a-t-il dit dans une déclaration quelques minutes après la publication de la liste des membres du gouvernement d'ouverture.

L' AFFAIRE DES CINQ UNE NOUVELLE FOIS DEVANT L'ONU

ADRIANA Pérez O'Connor, épouse de Gerardo Hernandez Nordelo, l'un des cinq Cubains injustement condamnés à de lourdes peines aux États-Unis, a été reçue une nouvelle fois par le Conseil des Droits de l'Homme (CDH), dans le cadre de la 25e session plénière de cet organisme, où elle a demandé au CDH d'intervenir afin qu'une solution immédiate et définitive soit donnée à cette affaire. Adriana Pérez a exposé devant le Conseil des droits de l'Homme les souffrances causées à son époux et à ses compagnons de lutte par

leurs longues années d'emprisonnement injuste aux États-Unis. Adriana a expliqué que deux des cinq antiterroristes, Antonio Guerrero et Ramon Labañino, sont toujours emprisonnés, alors que René Gonzalez et Fernando Gonzalez ont purgé entièrement leur peine et sont revenus à Cuba. « Tout au long de ces années d'emprisonnement, ces hommes ont subi des tortures, des traitements cruels, inhumains et dégradants. Leurs procès a été émaillé d'irrégularités motivées par des raisons politiques et des documents prouvant leur innocence ont été délibérément manipulés et écartés », a-t-elle souligné. Adriana a affirmé que malgré les nombreuses accusations portées devant le Conseil des Droits de l'Homme, ainsi que les interventions de parlementaires, d'intellectuels, de chefs d'État et d'organisations exigeant de mettre fin à cette injustice, un mur de silence continue d'entourer cette affaire sur le plan international. « Il revient au Conseil des droits de l'Homme de nous aider à trouver une solution humanitaire, immédiate et définitive qui mette un terme à tant de souffrance. » Adriana Perez a donné des détails sur les principales violations juridiques et les atteintes aux droits des Cinq commises tout au long de plus de quinze années d'emprisonnement arbitraire. « Si Obama n'intervient pas, mon époux est condamné à mourir en prison », a-t-elle dit. Le vice-président du Parlement portugais, Antonio Filipe (à gauche), s'est entretenu avec Elizabeth Palmeiro et lui a manifesté sa solidarité envers la cause des Cinq. Des représentants de quinze pays ont pris la parole pour exprimer leur solidarité envers la cause des Cinq, et ils ont insisté sur la nécessité d'intensifier les actions au niveau international pour obtenir le retour à Cuba des trois antiterroristes toujours emprisonnés.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les Bourses asiatiques évoluent en ordre dispersé ce jeudi matin, après l'annonce par la Chine d'un plan de soutien à l'économie, ciblé sur le secteur ferroviaire et les PME. A Tokyo, l'indice Nikkei gagne 0,95% peu avant la clôture, profitant également d'un net reflux du yen depuis le début de la semaine. De son côté, Hong

Kong prend 0,1% en séance, tandis que le Shanghai Composite cède 0,4%, Taiwan recule de 0,3% et Séoul relâche 0,2%. Enfin, Sydney gagne 0,1%, Singapour grimpe de 0,7%, mais Bombay (indice BSE Sensex) recule de 0,2%. Les autorités chinoises ont donc annoncé ce matin un "mini-plan" de relance pour pallier le ralentissement de l'activité économique observé depuis le début de l'année... Les nouvelles mesures sont essentiellement centrées sur des investissements supplémentaires dans la construction de voies ferrées. Le gouvernement va ainsi émettre pour 150 milliards de yuans (24 Mds\$) d'obligations afin de financer des projets ferroviaires. Un fonds de développement doté de 200 à 300 Mds de Yuans (32 à 48 Mds\$) sera aussi créé en faveur du secteur. Par ailleurs, des mesures d'exonérations fiscales sont aussi prévues pour les petites entreprises, ainsi que la création de programmes de financement de logements sociaux. Les annonces de Pékin ont profité ce matin aux valeurs ferroviaires cotées : China Railway Group gagne 6,4% à Hong Kong, et China Railway Construction Corp prend 7,8%.

ÉTATS UNIS

Au lendemain d'un nouveau record pour le S&P500, Wall Street a évolué dans le rouge ce jeudi, après la publication aujourd'hui des chiffres hebdomadaires du chômage, de l'indice ISM des services et du déficit commercial. Les investisseurs sont par ailleurs restés prudents avant le rapport mensuel de l'emploi US qui sera dévoilé vendredi, et l'ouverture, la semaine prochaine, de la saison des publications trimestrielles d'entreprises outre-Atlantique (les comptes d'Alcoa seront présentés mardi prochain). Le DJIA a fini stable à 16.572 pts, le Nasdaq a abandonné 0,91% à 4.237 pts, et le S&P500 a fléchi de 0,11% à 1.889 pts. D'après le Département américain au commerce ce jeudi, le déficit commercial des Etats-Unis pour le mois de février 2014 est ressorti à 42,3 Mds\$, contre 38,8 Mds\$ de consensus et 39,3 Mds\$ un mois avant (donnée révisée). Ainsi, le déficit commercial s'est donc creusé de 7,7% en février. Les exportations ont reculé de 1,1% à 190,4 Mds\$, alors que les importations ont augmenté de 0,4% à 232,7 Mds\$.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé globalement en hausse jeudi, certains indices ayant atteint des records sur plusieurs années, en

réaction à des déclarations du président de la Banque centrale européenne qui pourraient ouvrir la voie à des mesures non conventionnelles pour contenir le risque de déflation. À Paris, l'indice CAC 40 a terminé en hausse de 0,42% à 4.449,33 points. Le Footsie britannique a perdu 0,15% mais le Dax allemand a gagné 0,06% et le FTSEurofirst 300 a avancé de 0,13%. La BCE, qui a laissé jeudi ses taux directeurs inchangés, est prête à mobiliser tous les instruments disponibles dans le respect de son mandat si l'inflation reste trop faible trop longtemps, a déclaré son président. Mario Draghi a insisté sur le fait que le Conseil des gouverneurs avait été unanime sur son engagement à utiliser tous les instruments, y compris les instruments non conventionnels comme l'assouplissement quantitatif, dans le respect du mandat de l'institut d'émission, afin de faire face efficacement aux risques d'une période trop prolongée d'inflation basse.

CHANGE

L'euro reculait nettement face au dollar jeudi, plombé par des propos du président de la Banque centrale européenne (BCE) Mario Draghi qui a dit que l'institution était prête à agir pour soutenir l'économie européenne. Vers 18H00 GMT, l'euro valait 1,3716 dollar - tombant même vers 14H25 GMT à 1,3698 dollar, au plus bas en cinq semaines - contre 1,3765 dollar mercredi vers 21H00 GMT. La monnaie unique européenne poursuivait son repli face à la devise nippone, à 142,57 yens contre 142,96 yens mercredi. Le dollar progressait face à la monnaie japonaise, à 103,94 yens - grimant même vers 13H20 GMT à 104,11 yens, son niveau le plus élevé en deux mois et demi - contre 103,85 yens la veille. La monnaie unique a entamé un net mouvement de baisse en cours d'échanges européens lorsque M. Draghi a souligné que la BCE était "résolue" à maintenir une politique monétaire accommodante et à agir rapidement si la situation en zone euro le nécessitait. Vers 18H00 GMT, la livre britannique repartait en légère hausse face à la monnaie unique européenne, à 82,68 pence pour un euro, mais baissait face au dollar, à 1,6588 dollar pour une livre. La monnaie helvétique baissait face à l'euro, à 1,2226 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8913 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2114 yuans pour un dollar, contre 6,2055 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.284 dollars au fixing du soir, contre 1.292 dollars mercredi.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont rebondi au-dessus des 100 dollars jeudi à New York, dans un marché doutant encore de l'amélioration de la situation dans le secteur pétrolier libyen. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en mai a gagné 67 cents, à 100,29 dollars, sur le New York Mercantile Exchange(Nymex). Il n'avait pas clôturé au-delà des 100 dollars depuis le 31 mars. En baisse à l'ouverture, les prix ont gagné en vigueur au cours de la séance à mesure que grandissaient les doutes sur la normalisation du secteur pétrolier en Libye, un acteur clef de la production d'or noir en Afrique.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, PATRIMOINE, DROIT

LA RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS GRÉVISTES

Un arrêt récent de la Chambre sociale de la Cour de Cassation du 26 mars 2014 (n°12-18-125) est l'occasion de faire le point sur la rémunération des salariés grévistes, plus particulièrement sur les conditions dans lesquelles l'absence consécutive à la grève peut être prise en compte dans le calcul d'une prime ou l'application d'un accord d'intéressement.

Rappel des principes :

Le contrat de travail étant suspendu pendant la grève, l'absence de travail par le salarié gréviste entraîne l'absence de salaire et de ses accessoires sauf si la grève est motivée par un manquement grave et délibéré de l'employeur à ses obligations [1]. La réduction de salaire – calculée sur l'horaire mensuel des intéressés – doit être proportionnelle à la durée de l'interruption de travail à défaut de quoi elle s'interpréterait comme une sanction pécuniaire prohibée. Cela étant précisé, l'article L 2511-1 du Code du travail pose le principe selon lequel l'exercice du droit de grève « ne peut donner lieu à aucune mesure discriminatoire telle que mentionnée à l'article L. 1132-2, notamment en matière de rémunérations et d'avantages sociaux ... » Il est notamment fait application de ce

principe dans le cas des primes dites « d'assiduité » (ou accords d'intéressement) mises en place par l'employeur prévoyant que la prime fera l'objet d'un abattement en cas d'absence du salarié. La Chambre sociale de la Cour de cassation s'assure que toutes les absences, hormis celles qui sont légalement assimilées à un temps de travail effectif, entraînent les mêmes conséquences [2]. Ce qui la conduit ainsi à sanctionner la mise en place de prime d'assiduité visant implicitement les grévistes par multiplication des cas de maintien de la prime (maternité, formation...).

Illustration : Cass. Soc. 26 mars 2014

Une société avait refusé le versement, à l'un de ses salariés, de deux jours d'intéressement et d'un dixième du treizième mois en raison d'absences pour fait de grève. Le salarié avait saisi le Conseil des Prud'hommes qui avait condamné l'employeur à lui verser les sommes litigieuses, estimant qu'en application de l'article L 2511-1 du Code du travail, l'exercice du droit de grève ne pouvait donner lieu à aucune mesure discriminatoire. Un pourvoi avait immédiatement été interjeté par l'employeur contre cette décision. La Chambre sociale de la cour de cassation commence par rappeler que : « l'employeur peut tenir compte des absences, même motivées par la grève, pour le paiement d'une prime, dès lors que toutes les absences, hormis celles qui sont légalement assimilées à un temps de travail effectif, entraînent les mêmes conséquences sur son attribution » Analysant les cas d'absence donnant lieu à abattement, la Cour de cassation censure ainsi la décision du Conseil des Prud'hommes au motif : « qu'en statuant comme il l'a fait, alors qu'il résultait de ses constatations qu'à l'exclusion des absences pour accident de travail, légalement assimilées à un temps de travail effectif, toutes les autres absences prévues par l'accord d'entreprise conclu le 2 juin 1982, donnaient lieu à réduction ou suppression de congés supplémentaires, ce dont il résultait que la retenue opérée par l'employeur pour absence pour fait de grève ne revêtait aucun caractère discriminatoire, le conseil de prud'hommes a violé par fausse application le texte susvisé... »

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Au 3e trimestre 2012, l'indice des loyers commerciaux est à 108,17 points et augmente de 2,72% sur un an.

Au 3e trimestre 2012, l'indice du coût de la construction est à 1648 points et augmente de 1,48% sur un an.

POPULATION

POPULATION 2012: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)

INVESTISSEMENT 2012 : **1419**

EXPORTATIONS 2012 : **808**

DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

FÉVRIER 2014 : 0,8 % sur un mois ; 0,5 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en janvier 2014:68 470 (+4,6% sur un an).

OFFRES D'EMPLOI en janvier 2014 : 216.
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49,8 (dont 8,5 industrie , 7,5 construction, 33,8 service marchand)

EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : 5 004 (-10,9 %)

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS D 'AVRIL 2014

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations de février 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois de février 2014.

AVRIL 01

- Entreprises de 20 salariés et plus : déclaration annuelle d'emploi des travailleurs handicapés, et éventuellement, paiement de la contribution à l'Agefiph.

AVRIL 05

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés au plus tard le 28 février 2014. • Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS. • Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

AVRIL 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en février 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

AVRIL 12

- Assujettis à la TVA réalisant des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en février 2014.

AVRIL 15

- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 novembre 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en février 2014 lorsque le total des sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés : versement de l'acompte d'IS, de l'acompte de contribution sociale, le cas échéant, du versement anticipé de la contribution exceptionnelle, le cas échéant, et de la contribution sur les dividendes distribués, le cas échéant.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés dans les 10 premiers jours de mars 2014.

AVRIL 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance

maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).

AVRIL 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires de février 2014 payés entre le 11 et le 20 mars 2014.

AVRIL 30

- Entreprises assujetties à la participation-construction : versement de la participation de 0,45 % des salaires 2012.
- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 30 septembre 2013 : télétransmission de la déclaration annuelle des résultats et des documents annexes.
- Entreprises de 10 salariés ou plus : date limite d'engagement de certaines dépenses déductibles de la participation à la formation professionnelle continue.
- Établissements créés ou repris en 2013 : déclaration provisoire n° 1447-C relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) à transmettre au service des impôts.

LA NATION À VOTRE SERVICE